

Mme Péresse

Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Madame la Ministre,

Les sociétés savantes signataires de cette lettre ont pris acte de la circulaire du 17 octobre 2008 relative à la campagne d'habilitation de master pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement. Elles sont sensibles à la nécessité qui y est affirmée de construire « des masters au sens plein du terme, répondant au double objectif de préparer les étudiants au doctorat et leur offrir un parcours qualifiant et professionnalisant de haut niveau leur permettant d'accéder à des métiers divers ». Elles observent que le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche juge particulièrement adaptée à la préparation aux métiers de l'enseignement secondaire la solution de masters disciplinaires aménagés avec spécialités ou/et parcours 'enseignement' garantissant une ossature disciplinaire solide et ménageant les possibilités de poursuite d'études ultérieures en thèse.

En affirmant la nécessité de masters de haut niveau dans lesquels la formation disciplinaire et la recherche ont toute leur place et dont l'unique objectif ne soit pas la préparation des concours de l'enseignement, cette circulaire apaise partiellement les nombreuses inquiétudes soulevées par la mise en place à marche forcée de la réforme de la formation et du recrutement des enseignants.

Elle ne résout toutefois pas, à leurs yeux, toutes les difficultés que pose l'application des principes affirmés. Les signataires de cette lettre attirent votre attention, Madame la Ministre, sur les points suivants :

1. Ils sont attachés au recrutement des enseignants du second degré par une évaluation anonyme des candidats dans le cadre de concours nationaux et rejettent l'idée d'épreuves régionales. Or, il n'est pas fait mention de ces principes dans la circulaire du 10 octobre.
2. Ils estiment que la préparation de l'Agrégation sur programme en deux ans est incompatible avec celle d'un master « au sens plein du terme ». Comment assurer en quatre semestres une véritable formation à la recherche (qui exige la réalisation d'un

mémoire), la préparation du concours et une réelle formation pédagogique ? Une année spécifique de préparation au concours s'avère nécessaire.

3. Ils sont attachés à la présence d'épreuves disciplinaires à l'écrit du CAPES et attirent l'attention sur la nécessité de l'évaluation de la langue étrangère à l'oral. Or il est prévu que les jurys comportent des administrateurs de l'Éducation nationale et des représentants de la société civile. Ils demandent que les épreuves disciplinaires, à l'écrit et à l'oral, soient évaluées par des spécialistes de la langue concernée. Ils s'inquiètent en outre de l'importance (coefficient 3) accordée à la seconde épreuve orale consacrée au fonctionnement du système éducatif.
4. La circulaire du 17 octobre prévoit une formation effective aux métiers de l'enseignement par « des pratiques encadrées incluant des stages » et des « aller-retour entre terrain et formation accompagnés d'une réflexion encadrée par l'équipe pédagogique ». Les signataires estiment que ces « pratiques encadrées » ne peuvent se limiter à quelques semaines de stages dans le cadre du master et doivent se poursuivre au cours de la première année d'enseignement. Pour que cet encadrement par des tuteurs, au sein d'une équipe enseignante, puisse être effectif, ils demandent que le service des nouveaux enseignants soit allégé.
5. Ils préconisent la mise en place progressive des nouveaux concours sur deux ans et demandent que le CAPES et l'Agrégation soient maintenus sous leur forme actuelle pour la session 2010.

Ils se tiennent à votre disposition pour une concertation sur ce dossier et vous prient, Madame la Ministre, de bien vouloir agréer l'expression de leur entier dévouement.